

Club Cunicole du Bas-Rhin

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION 21 et 22 janvier 2023

Challenge régional du CELEC Championnat de France du Satin Championnat de France du Sablé des Vosges Rencontre régionale du Japonais et lapins à dessins Participation à la Course aux Points (Lapin Club de France)

L'exposition est ouverte à tous les membres d'une société d'aviculture ou club cunicole. Elle se déroule sous l'égide de la Fédération Française de Cuniculiculture, de l'Union des Aviculteurs du Bas-Rhin ainsi que de la Fédération des Associations d'éleveurs sélectionneurs d'animaux de basse-cour d'Alsace.

INSCRIPTION

Les déclarations d'inscription ainsi que les droits d'inscription sont à adresser à :

Ralph SCHMITT - 18 Rue de la Gare - 67790 STEINBOURG (mail : cunicole67@free.fr)
La liste des inscriptions sera close le 31 décembre 2022

Les droits d'inscription sont fixés comme suit :

Unité éleveur non membre à 3.50 € / éleveur membre : 3 €. (Cotisation 2023 : 10€)

Frais de secrétariat + catalogue obligatoire 10.- €

Le règlement est à libeller à l'ordre du "Club Cunicole du Bas-Rhin".

Virement bancaire à : **IBAN FR76 1513 5090 1708 7712 1368 094 - BIC CEPAFRPP513**

Le comité d'organisation, se réserve le droit d'arrêter les inscriptions lorsque le nombre d'animaux préconisé par la Commission de Sécurité sera atteint.

ENLOGEMENT ET JUGEMENT

L'encagement se fera jeudi sans interruption de 13 heures à 22 Heures. **La pesée des lapins se fera à domicile, un contrôle aléatoire pourra être réalisé à l'encagement.** Le comité d'organisation prendra en charge toutes les dispositions pour la nourriture et la boisson ainsi que la surveillance des animaux durant toute la durée de la manifestation, soit granulés, foin et eau. Tout animal suspect ou reconnu de maladie contagieuse par le contrôle sanitaire ou durant l'exposition, sera mis à l'infirmerie et ne participera pas au concours.

Aucun animal ne devra être mis ou sorti de cage sans la présence d'un commissaire.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription jugée contraire à ses intérêts. Tout changement (sexe ou prix de vente) devra être signalé le jour de l'encagement, mais ne pourra pas être corrigé dans le catalogue, pour des contraintes techniques. Les opérations de jugement se feront le vendredi à partir de 8 heures à huis clos.

IDENTIFICATION : Les tatouages seront enregistrés lors de l'encagement de vos lapins.

NB : il est impératif de noter le numéro de cage dans l'oreille droite sans masquer le numéro de tatouage.

RÉCOMPENSES

Il sera décerné comme suit :

- ◇ Un Meilleur Sujet de l'Exposition récompensé par 1 objet de valeur ;
- ◇ Meilleurs sujets. : Grandes Races, Races Moyennes, Petites Races, Papillons
Fourrures caractéristiques, Races Naines, Cobayes

◇ Il sera décerné 1 Prix Spécial (PS) par juge officiant.

La distribution des Grands Prix se fera le samedi dès 18 heures.

PRIX D'ÉLEVAGE "KIEMLE FRÉDÉRIC" : Ouvert à tout exposant - 5 sujets même race même variété, comportant les deux sexes, désignés par l'éleveur lors de l'encagement sur le formulaire à remplir sur place. En cas d'égalité, le nombre de mâles est prédominant. Un challenge sera remis au vainqueur, remis en jeu chaque année.

BUREAU DE VENTE

Tout prix de vente sera majoré de 20 %, arrondi à l'€ le plus près.

Annulation de vente : tout exposant désirant annuler la vente, devra le signaler le jour de l'encagement.

Une fois ce délai écoulé, il lui faudra s'acquitter des 20 % revenant à la société organisatrice.

Le bureau sera ouvert uniquement pour les exposants le vendredi de 19 h à 20 h, et à partir de samedi 9 h pour le public. Le délogement des animaux vendus ne pourra se faire que samedi dès 9 h.

Les Meilleurs Sujets ne pourront être délogés qu'après l'inauguration officielle.

Le bureau de vente sera clos à partir de 15 heures le dimanche

DÉLOGEMENT

Il est impératif que tous les sujets achetés provenant des exposants les plus éloignés soit retirés des cages avant 13 heures le dimanche. A partir de 14 heures seront délogés tous les animaux provenant d'exposants des départements hors Grand'Est. Pour tous les autres exposants, le délogement se fera à partir de 16 heures.

CLAUSE RÉGLEMENTAIRE

Pour tous les cas non prévus par le présent règlement, le comité d'organisation est seul compétent pour prendre toutes les décisions nécessaires pour assurer la bonne marche de l'exposition. En outre, il ne peut être tenu pour responsable des vols, décès ou perte de toute sorte des animaux engagés.

ADRESSE DE L'EXPOSITION

Hall du Pigeon-Club : Rue Wolfley - Z.I du Girlenhirsh
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Coordonnées 48.514420, 7.707349

Vos correspondants :

Gerber Francis, président : 06.08.42.06.16

Kobel Marc, vice-président : 06.36.70.15.25

Zimmermann Jean-Paul, vice-président : 06 84 16 39 84

Schmitt Ralph, secrétaire : 06 60 86 51 83

Wilhelm Julien, trésorier : 06 82 13 58 09

DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Samedi le 14/01, dimanche 15/01 :

Transport - Montage des cages RDV 9 heures au Hall du Pigeon-Club

Jeudi le 19/01 :

Enlèvement des animaux à partir de 13 heures et jusqu'à 21 heures

Vendredi le 20/01 : Opération de jugement à huit clos

De 19 heures à 20 heures : ouverture du Bureau des ventes «spécial exposants»

Samedi le 21/01 : ouverture au public de 9 heures à 20 heures

18 heures : Inauguration officielle de l'exposition avec remise des prix et vin d'honneur

Dès 20 heures : Repas

Dimanche le 22/01 : ouverture au public à partir de 9 heures jusqu'à 16 heures

14 heures : délogement par les exposants hors départements du Grand'Est

15 heures : fermeture du bureau de vente

16 heures : délogement général suivi du démontage et d'une collation prise en commun.

Lundi le 23/01 : finitions et nettoyage du hall.

*Le comité d'organisation vous souhaite de passer de bons moments à
Illkirch-Graffenstaden lors de notre exposition nationale cynicole !*



Site internet :

<http://groupement-cunicole67.wifeo.com>